



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 449

**relatif à la composition du Conseil de l'Éducation Nationale
de l'académie de Nancy-Metz
et à la prorogation du mandat de ses membres**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PAR INTERIM
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.234-1, L.234-8 et R.234-1 à R.234-10, ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU l'arrêté du Préfet de la région Lorraine n° 2014-166 du 6 juin 2014 modifié, portant renouvellement de la composition du Conseil de l'Éducation Nationale institué dans l'Académie de Nancy-Metz ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 2016-1472 du 20 octobre 2016, relatif à la composition du Conseil de l'Éducation Nationale de l'académie de Nancy-Metz ;

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, remplit les conditions fixées à l'article 39 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour exercer par intérim les fonctions de préfet de région Grand Est ;

SUR PROPOSITION du Recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités de Lorraine,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La composition du Conseil de l'Éducation Nationale de l'académie de Nancy-Metz, s'établit comme suit :

I - REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (24 MEMBRES)

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Conseillers régionaux du Grand Est	Mme Elisabeth POIRSON Mme Atissar HIBOUR Mme Diana ANDRE Mme Jennifer STEPHANY M. David MASSON WEYL - à désigner - - à désigner - - à désigner -	- à désigner - - à désigner - - à désigner - M. Pascal BAUCHE Mme Patricia BRUCKMANN - à désigner - - à désigner - - à désigner -

Conseillers départementaux		
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	M. Anthony CAPS Mme Corinne MARCHAL-TARNUS	Mme Sylvie CRUNCHANT Mme Catherine KRIER
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Hélène SIGOT-LEMOINE M. Stéphane PERRIN	M. Jérôme DUMONT M. Samuel HAZARD
Conseil Départemental de la Moselle	M. François LAVERGNE Mme Patricia BOEGLIN	M. Lucien VETSCH M. Jean-Paul DASTILLUNG
Conseil Départemental des Vosges	Mme Nathalie BABOUHOT Mme Dominique HUMBERT	Mme Caroline MATTIONI Mme Brigitte VANSON
Maires ou conseillers municipaux désignés par accord entre les associations départementales des maires		
Meurthe-et-Moselle	M. Jean-François GRANDBASTIEN (mairie de Frouard) M. Didier DANTE (mairie d'Avril)	- à désigner - - à désigner -
Meuse	M. André DORMOIS (mairie de Consenvoye) M. Gérard FILLON (mairie de Beurey-sur-Saulx)	Mme Nathalie MEUNIER (mairie de Villotte-sur-Aire) M. Dominique DURAND (mairie de Dombasle-en-Argonne)
Moselle	M. Jean-Michel MEREL (mairie de Ley) M. Jean-Claude HOLTZ (mairie de Stiring-Wendell)	- à désigner - M. Jean-Claude KRATZ (mairie de Loupershouse)
Vosges	M. Jean-Luc MUNIERE (mairie de Villotte) Mme Estelle CLERGET (mairie de Brechainville)	M. François PICOCHÉ (mairie de Dinoze) M. Alain GERARD (mairie de Bru)

II - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT (24 MEMBRES)

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1) Représentants des personnels titulaires des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés relevant du Ministère de l'Éducation Nationale		
UNSA-Education	Mme Magali LECLAIRE M. Régis LOUYOT M. Jean-Pascal PAILLETTE Mme Guylaine BAUDOIN	Mme Audrey DEVIN Mme Karine PETERS Mme Isabelle BEGIN M. Daniel POLI
FSU	Mme Joëlle NOLLER M. Bruno HENRY M. Roberto ERNESTI M. Rémy PARTY M. Laurent SCHMITT M. René MAURIN	M. Emmanuel DEGRITOT M. Patrick LANZI Mme Marie-Josée JEANRONT Mme Yamina GIFFARD-BOUVIER M. Norbert HAMANN Mme Agnès BRAGARD
SGEN-CFDT	M. Abderrahim BELGHITI M. Mario FAMILIARI	M. Pascal BOULANGER Mme Béatrice CLEMENT-MELCHIOR
FNECFP-FO	M. Patrick FUSY M. Daniel CHAINIEWSKI	M. Christian MAAS M. Pascal EBERHART
SNALC / SNE / SPLN-SUP - CSEN-FGAF	M. Pascal WEIERSMULLER	M. Gilles LELEUX

2) Représentants des personnels titulaires de l'Enseignement Supérieur		
SGEN/SUP - CFDT	Mme Christine BARRALIS	M. Étienne ROZE
SNESUP/SNASUB SNCS-FSU	M. François CHAROY	M. Benoît KLEIN
SNPTES – AI/UNSA – Sup Recherche/UNSA Education	M. Stéphane LEYMARIE Mme Catherine PABLO-GODOT	M. Xavier ROUX M. Pascal RESZETKO
3) Représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur		
	M. Étienne BAUMGARTNER M. Martial DELIGNON M. Michel ROBERT	Mme Françoise LAPICQUE M. Dominique PETITJEAN - à désigner -
4) Représentants des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'Enseignement Agricole		
SNETAP-FSU	M. Frédéric HALLER M. Mostafa NAZHAOUI	M. Olivier LAVERDIN Mme Isabelle SOLET

III - REPRÉSENTANTS DES USAGERS (24 MEMBRES)

1) Représentants des parents d'élèves des établissements relevant du Ministère de l'Éducation Nationale		
FCPE	M. Daniel TOMASELLI Mme Élise ANNECCA M. Mustafa OZCELIK M. Thierry NUMA M. Roger LEGUYEN	M. Sébastien WIRTZ M. Guy GRANDIEU M. Pascal ANDREOLETTI Mme Sophie KLEIN SUBTIL M. Charles HOUNNOU
PEEP	M. Daniel SCHWARZ Mme Waïna CZMIL-CROCCO	Mme Colette VANI Mme Laurence MEGEL
2) Représentants des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole		
	M. Eric LOBRY	- à désigner -
3) Représentants des Étudiants		
Bouge ton CROUS (Nancy)	Mme Amélie DELPECH	- à désigner -
UNEF (Nancy)	M. Guillaume LAURENT	Mme Émeline BERTHELOT
UNEF (Metz)	Mme Maud-Olympe MISSLER	M. Luc DUPONCEL
4) Représentants des Salariés		
CGT	Mme Catherine PRINZ M. Jacques MARECHAL	M. Pascal DEBAY M. Philippe KUGLER
CFDT	M. Denis HASSLER	M. Didier JUNKER
CGT / FO	M. Bernard MILLOT	M. Karim BENMEDJEBER
CFTC	M. Christian GREGOIRE	M. Claude RAOUL
CFE / CGC	Mme Murielle FERRASSE	- à désigner -
5) Représentants des Employeurs		
Mouvement des Entreprises de France - MEDEF	M. Philippe GRANGE M. Bruno HOUSSEMAND - à désigner -	M. Gérard PACARY Mme Cécile CAMUT - à désigner -

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) de Lorraine	M. Denis DUPORT	M. Michaël ZENEVRE
UPA de Lorraine	- à désigner -	- à désigner -
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FRSEA)	M. Gérard RENOUARD	Mme Cécile MAGINOT

6) Conseil Économique, Social et Environnemental Régional		
	Mme Cécile MICHEL	M. Bruno THERET

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement du préfet de région, le conseil est présidé par le recteur d'académie ou, lorsque les questions examinées portent sur l'enseignement agricole, par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

En cas d'empêchement du président du conseil régional, le conseil est présidé par le conseiller régional qu'il a délégué à cet effet.

ARTICLE 3 : Les modalités de fonctionnement du Conseil académique de l'éducation nationale sont fixées par le règlement intérieur.

En application des dispositions de l'article 6 du règlement intérieur, des agents en fonction dans les services de l'État ou de la Région peuvent être invités aux séances de travail.

ARTICLE 4 : Le mandat des membres du Conseil de l'Éducation Nationale de l'académie de Nancy-Metz est prorogé jusqu'à la mise en place du Conseil Régional Académique de l'Éducation National Grand Est.

ARTICLE 5 : Le secrétariat du Conseil académique de l'éducation nationale est assuré par les services du rectorat de l'académie de Nancy-Metz.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral modificatif n°2016-1472 du 20 octobre 2016.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Nancy-Metz et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux membres désignés et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 2 juin 2017

Préfet par intérim,
 Pour le Préfet par délégation,
 Le Secrétaire Général pour les Affaires
 Régionales et Européennes


 Jacques GARAU